

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP1975

Edition du  
19 novembre 2012

DANS CE NUMÉRO

---

**Ces étrangers qui dérangent** (André Gavillet)

Ce que l'expérience des classes d'accueil peut apporter au débat sur la politique de l'immigration

**Optimisation fiscale et optimisation de la fiscalité** (Alex Dépraz)

L'optimisation fiscale génère une vision négative de l'impôt qui ne crée que des inconvénients

**Budget militaire: une bataille financière pour cacher une conception déficiente de la sécurité** (Jean-Daniel Delley)

La coopération européenne, grande oubliée du débat

**Blanchiment: sommes-nous vraiment les meilleurs?** (Lucien Erard)

Le refus d'échanger des informations reste un obstacle à la lutte contre la criminalité

**Suisse sociale: dans la moyenne inférieure** (Albert Tille)

Plongée dans les «Comptes globaux de la protection sociale»

**L'évolution des salaires en Suisse** (Jean-Pierre Ghelfi)

Des écarts importants subsistent, mais la proportion des bas salaires diminue

# Ces étrangers qui dérangent

Ce que l'expérience des classes d'accueil peut apporter au débat sur la politique de l'immigration

André Gavillet - 13 November 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22069>

Nul ne sait encore si le référendum lancé contre la dernière révision de la loi sur l'asile aboutira ([DP 1973](#)), mais il a déjà eu pour effet de faire flamber le débat, comme une guerre civile entre les opposants à la politique migratoire du Conseil fédéral, approuvée par une large majorité parlementaire.

Ainsi, le même jour, on apprenait qu'Amnesty ne soutenait pas le référendum. En revanche, Unia l'appuyait et d'emblée, joignant le geste à la parole, le syndicat encartait dans *La Lutte syndicale* un bulletin à signer. D'un côté, Cesla Amarelle persuadait le comité directeur des socialistes vaudois de ne pas s'engager dans cette voie référendaire sans issue, mais de préparer une initiative au spectre plus large - et Anne-Catherine Menétrey publiait de son côté dans *Le Courrier* une chronique mordante sur les raisons de ne pas «plier l'échine».

Toute décision en ce domaine est lourde. Les retombées ne se mesurent pas en francs, en kilomètres, en impôts. Sont en jeu des hommes et des femmes dans leur dignité et leur sécurité. C'est l'esprit de la Constitution fédérale (art. 25): «*Les réfugiés ne peuvent être refoulés sur le territoire d'un Etat dans lequel ils sont persécutés, ni remis aux*

*autorités d'un tel Etat*». Certes, on dénombre aussi des passeurs, des abuseurs, des trafiquants, des violents, mais ce n'est pas une raison pour méconnaître le courage de celles et ceux qui acceptent de s'exiler en terre pour eux inconnue.

Vient de sortir, en librairie, un [livre](#) rédigé par des hommes et des femmes de terrain qui ont vécu les problèmes de l'accueil des immigrés, des enseignants vaudois qui ont créé des classes d'accueil de la scolarité postobligatoire (Caspo) il y a vingt ans. Leur expérience n'est pas pédagogique seulement. Elle est contextualisée. Il vaut la peine de s'y reporter.

Quelques notes de lecture.

## Lecture de carte

Etienne Corbaz enseignant et doyen des classes Caspo dédie cet ouvrage collectif en une phrase simple: «*Depuis 1990, 1'032 élèves venant de 89 pays différents ont fréquenté les classes d'accueil postobligatoires du canton de Vaud*».

Une telle dispersion, à l'échelle mondiale, pour un si petit échantillon d'élèves pourrait étonner, mais elle masque un événement majeur, géographiquement très proche, une guerre ordinaire,

c'est-à-dire sale, dont les massacres ont été (et sont) jugés par le Tribunal pénal international de La Haye. Ce sont les effets de la balkanisation de l'Empire austro-hongrois et des dernières traces de l'Empire ottoman. L'autonomie puis la souveraineté ont été accordées à la Serbie, la Slovaquie, le Monténégro la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Croatie, et ne furent pas octroyées au Kosovo. D'où les persécutions et la guerre ouverte jusqu'à ce que l'indépendance fût conquise et reconnue (2008). Avec 190'000 résidents, les Kosovars représentent le deuxième groupe d'immigrés. Et il arrive que, dans une classe d'accueil, la majorité des élèves soient kosovars.

Mais, les 87 pays, cités en phrase liminaire sont là et bien là. A leur appel, on peut reconstituer une carte des guerres qui saccagent, tuent et violent les populations: Erythrée, Somalie, Sri-Lanka, Rwanda... A cette liste s'ajoute celle des réfugiés victimes de dictatures (elles ne font pas défaut) qui ne peuvent être refoulés.

La Suisse connaît et a connu les deux formes de la migration: le refuge de proximité et le tourbillonnement des passe-frontières qui viennent même des pays les plus

lointains, fuyant la misère ou l'oppression, ou plus simplement encore leur condition.

## Légal - illégal

Contrairement à l'image toute faite du Suisse «renfermé», ce pays est un pays ouvert. Tous les accords passés avec l'Union européenne sur la libre circulation des travailleurs, y compris les Roumains, ont été ratifiés par le peuple.

Beaucoup de villes connaissent un taux d'étrangers supérieur à 30%, sans qu'on observe de ghettoïsation.

D'autre part, la Suisse est un pays riche. Les statistiques le prouvent. Et chacun le sait, même s'il ne maîtrise pas la composition du PIB. Or, la richesse nationale est attractive, elle attire des travailleurs qui croient qu'il leur sera facile de se «caser», même sans contrat. De fait, ils trouvent des occupations délaissées dans la restauration, le bâtiment, le travail domestique. Difficile, par définition, d'évaluer leur nombre; on l'estime entre 100'000 et 300'000. Ces travailleurs clandestins ont des enfants en âge scolaire. Leur droit à un enseignement de base leur est garanti par la Constitution.

Les chefs des départements de l'instruction publique ont donc assumé cette tâche, sans tenir compte de la loi sur le marché noir qui incite à dénoncer les infractions. Mais, après l'enseignement de base ils ne sont pas en mesure de permettre l'apprentissage d'un métier.

Pourtant, on pourrait lutter efficacement contre le travail au noir si des contrats réguliers étaient offerts aux clandestins. Régularisations, qui en parle?

L'ouverture des classes d'accueil a entraîné une réflexion pédagogique. L'assimilation du français reste un obstacle, mais les enseignants s'aperçoivent vite qu'il ne suffit pas de multiplier, pour les élèves allophones, les heures de français. Ces jeunes ont été déracinés, la priorité, c'est qu'ils retrouvent des repères et qu'ils aient aussi l'occasion de valoriser leur propre culture. Les Caspo témoignent de cette recherche enrichissante.

La Suisse a mis tardivement en place une loi sur l'asile (1981). Depuis, hélas, cette loi a été l'occasion et le lieu d'une gesticulation. Sans cesse amendée, pour faire croire que l'on agit. Comment décourager ceux qu'attire la Suisse? Par exemple, en restreignant l'aide sociale ou même l'aide d'urgence. Loi de dissuasion.

C'est une impasse.

## Transversal

Il faut fonder une autre politique en partant du constat que la migration est un phénomène permanent. Sa bonne gestion est indispensable pour la qualité de nos relations extérieures. Cette conversion signifie que l'immigration doit être gérée dans son ensemble, et soustraite au département de justice et police qui en a la gestion exclusive. Cette entité serait importante dans la hiérarchie administrative et aurait un rôle transversal sollicitant des compétences diverses: statistiques, formation à l'échelle cantonale et fédérale, dont la formation professionnelle, Secrétariat à l'économie (Seco), coopération technique, affaires étrangères et, en dehors de l'administration, les partenaires sociaux.

Pas un observatoire, mais un lieu d'orientation et de choix politique. Le Conseil fédéral assume des tâches générales, culture, défense nationale; il devrait traiter de la même manière la migration.

Le constat est fait: la migration est un phénomène permanent. Elle doit être reconnue comme telle, d'importance nationale.

# Optimisation fiscale et optimisation de la fiscalité

L'optimisation fiscale génère une vision négative de l'impôt qui ne crée que des inconvénients

Alex Dépraz - 13 November 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22061>

«Si vous étiez une personne extrêmement riche, cherchiez-vous à optimiser votre situation fiscale, et si oui, comment?» [Immorama](#), une publication des milieux de l'immobilier, a récemment posé cette question à trois experts fiscalistes. Deux d'entre eux répondent sans surprise que, comme «*tout le monde, l'ouvrier ou la femme de ménage aussi*», ils mettraient en œuvre tout ce qui est légalement admis pour payer le moins d'impôt possible.

Ces réponses sont emblématiques d'un mode de pensée qui s'est sournoisement imposé. Tout contribuable agirait en *homo fiscalis*, sorte de pendant de l'*homo economicus* ([DP 1964](#)), «*uniquement gouverné par la rationalité et l'égoïsme*». Chacun serait donc porté à payer le moins d'impôt possible quel que soit son niveau de revenu. Un terme est même passé dans le langage courant pour définir ce comportement: l'optimisation fiscale.

Le mouchoir rouge est régulièrement agité dans le cadre des nombreux débats sur la fiscalité. L'augmentation de la charge fiscale ne pourrait provoquer qu'une fuite des sociétés, riches étrangers et autres capitaux bancaires vers des cieux plus cléments que ceux d'un paradis où le ciel se couvre. La société - et l'Etat -

doit donc tout faire pour retenir ces contribuables sans lesquels notre quotidien serait fait de larmes.

Mais, si vous êtes le prochain gagnant de l'Euro Millions, allez-vous nécessairement écouter le conseiller qui vous recommandera des montages subtils, voire même un déménagement dans la banlieue de Bruxelles? Il est probable que vous préféreriez rester dans un endroit que vous appréciez, que vous souhaitiez payer un «*juste tribut*», faire profiter la collectivité et peut-être consacrer une partie de votre immense fortune (le *jackpot* est à plus de 200 millions d'euros) sinon à financer l'Etat, du moins à des tâches d'intérêt public qui vous tiennent à cœur.

Il est permis de penser que ce n'est pas seulement parce que vous êtes un fidèle lecteur de *Domaine Public* que vous raisonnez ainsi. L'expérience montre en effet que l'idée de l'*homo fiscalis* a les mêmes faiblesses que celle de l'*homo economicus*: les personnes ou sociétés riches (pour simplifier le propos) ne prennent pas toutes leurs décisions en fonction du chiffre figurant en bas de leur déclaration d'impôt. A la suite de l'appel de Bill Gates et Warren Buffet, [onze milliardaires américains](#) se sont engagés à donner la moitié de leur fortune, car ils

s'estiment trop peu taxés. Une majorité de personnes déclarent leur revenu plutôt que d'ouvrir un compte numéroté. Pire: il arrive que ce soit dans des pays où le taux des prélèvements obligatoires est le plus élevé (notamment les pays scandinaves) que les gens se considèrent comme les plus heureux!

Dans cet «*enfer fiscal*» qu'est supposée être la France, les exilés fiscaux n'ont pas toujours bonne presse, y compris à droite. Dans un intéressant entretien consacré aux exilés fiscaux français de la revue en ligne [Atlantico](#), Pierre Kosciusko-Morizet, entrepreneur et frère de l'ancienne ministre de Sarkozy, *a priori* peu suspecté de gauchisme, se montre plutôt dur pour ses «*amis*» qui choisissent des cieux fiscaux plus cléments: «*La fiscalité c'est comme l'amitié: on ne peut pas être l'ami de ses amis uniquement lorsqu'ils sont drôles et en pleine forme. Sinon, ce ne sont pas des amis, mais des clowns.*» Jacques Sapir, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, n'y va pas par quatre chemins: «*Les exilés fiscaux voudraient se comporter comme Robinson sur son île, sans rendre de comptes à personne. C'est la négation de la Res Publica, de l'espace collectif et organisé, qui fait de nous des hommes et*

*nous différencie des animaux».*

De ce côté-ci du Jura, un tel discours peut *a priori* surprendre. En effet, nous sommes comme anesthésiés par le discours dominant – distillé par la place financière – qui considère la fiscalité comme un mal nécessaire auquel on ne peut se soumettre que de mauvaise grâce et sans la complicité de son banquier. Voir la fiscalité comme une ponction servant à nourrir l'Etat et à payer des services publics plus ou moins généreux ramène le débat entre gauche et droite à une simple question de curseur, de barèmes et de taux.

La droite veut un Etat svelte et donc le moins d'impôt possible pour nourrir «*la bête*»; la gauche le veut mieux en chair, ce qui impose plus de recettes. Mais, dans les deux cas, l'impôt reste perçu comme une confiscation des biens privés au profit de l'Etat, dans la lignée d'un discours défendu à droite, sinon depuis les origines du libéralisme (Benjamin Constant), du moins depuis l'influence de penseurs comme [Ayn Rand](#).

La gauche sociale-démocrate ne se démarque plus

suffisamment de ce discours. Elle fustige en général les sociétés exonérées, les riches étrangers au forfait ou les personnes en délicatesse avec le fisc, au seul motif qu'ils ne payent pas leur juste part. C'est le côté négatif de l'impôt qui prend le dessus: chacun, riche ou pauvre, doit payer son dû pour nourrir «*la bête*». La lutte contre l'évasion fiscale est motivée par une *Schadenfreude* (tout le monde doit passer à la casserole!). Ce discours ne peut susciter que des émotions négatives vis-à-vis de l'impôt: on s'en acquitte plus par obligation et par peur du gendarme que par conviction. Rien d'étonnant que le business de l'optimisation fiscale – des conseillers fiscaux jusqu'aux magazines et leurs numéros spéciaux «*Comment payer moins d'impôts*» – fleurisse.

La société prise dans son ensemble n'a pourtant aucun intérêt à favoriser les comportements égoïstes générés par l'optimisation fiscale. Est-il souhaitable que les chefs d'entreprises choisissent le lieu social de leurs entreprises en fonction du seul taux d'imposition? Que des étrangers ne viennent

s'établir chez nous que pour économiser de l'argent? Que la stabilité de notre système bancaire dépende de personnes qui sont en délicatesse avec leurs obligations légales? Que des familles constituent d'immenses patrimoines?

Au contraire, les comportements altruistes sont peu favorisés. Certes, les efforts consentis par certaines administrations fiscales, qui connaissent les comportements des contribuables, sont un premier pas. La vie du contribuable est désormais facilitée grâce à l'informatique. On soigne les relations publiques, notamment avec les plus importants contributeurs. Mais, des pas supplémentaires sont imaginables: simplifier le système fiscal tant dans la détermination du revenu imposable (suppression des déductions) que dans la perception (passage à une retenue à la source); permettre aux plus fortunés de décider – par exemple en permettant des donations franches d'un impôt successoral futur – de l'attribution de patrimoine à des buts d'intérêt général (formation, santé). Bref, à l'optimisation fiscale, substituons l'optimisation de la fiscalité.

# Budget militaire: une bataille financière pour cacher une conception déficiente de la sécurité

La coopération européenne, grande oubliée du débat

Jean-Daniel Delley - 13 November 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22013>

Le conflit sur l'enveloppe budgétaire de l'armée, qui oppose le Conseil fédéral et le Parlement, révèle la confusion qui règne en matière de politique de sécurité et les incertitudes sur le rôle de l'armée.

Lors de la session d'automne 2011, le Parlement a décidé d'augmenter le budget militaire à 5 milliards de francs dès 2014. De son côté, le gouvernement s'est prononcé pour une enveloppe de 4,7 milliards dès 2015, à laquelle il faudra soustraire annuellement 300 millions destinés à alimenter un fonds pour l'achat du nouvel avion de combat. Reste donc 4,4 milliards pour l'armée, comme le précise le [Rapport sur l'armée 2010](#).

Le 6 novembre dernier, la [commission de politique de sécurité du Conseil national](#) réagit vivement et exige du gouvernement qu'il renonce à des mesures d'économies et rétablisse l'enveloppe approuvée il y a une année par le Parlement.

Le différend porte également sur les effectifs. Dans son [Rapport sur l'armée 2010](#), le

Conseil fédéral fixe les effectifs à 80'000 hommes, alors que le Parlement en veut 100'000. Cette guéguerre met à rude épreuve les planificateurs du département de la défense. Le projet de développement de l'armée, élaboré dans le cadre d'un budget de 5 milliards, est mis au frigo et un nouveau projet à 4,4 milliards est annoncé pour la fin de cette année.

A un premier niveau, la bataille est bien sûr financière. Les membres du collège veulent faire porter au département de la sécurité une part importante du programme d'économies décidé par le Conseil fédéral - 700 millions par an dès 2014 -, de manière à tempérer leurs propres efforts.

Mais, plus fondamentalement, le conflit révèle la difficulté à concevoir une politique de sécurité adaptée aux menaces actuelles. Avec la chute du mur de Berlin, l'ennemi clairement identifiable a disparu.

Dans son [Rapport sur la politique de sécurité 2010](#), le Conseil fédéral égrène le chapelet des menaces - catastrophes naturelles et industrielles, terrorisme,

espionnage, crime organisé et cyberattaques - et admet que la menace militaire a faibli et les ennemis potentiels sont devenus difficilement identifiables. On se souvient de la pénible gestation de ce rapport, renvoyé à deux reprises à Ueli Maurer qui peinait à tenir compte de l'avis de ses collègues ([DP 1867](#)). Mais le texte reste insipide, sans priorités clairement établies et néglige le fait que la sécurité de la Suisse ne peut se concevoir hors du contexte continental. Le *Rapport sur l'armée* qui le complète est lui aussi flottant et plein de contradictions ([DP 1885](#)).

Sans cette réflexion sur la nécessaire coopération européenne - le statut de neutralité n'interdit pas cette coopération en matière défensive -, le débat sur la politique de sécurité et le rôle de l'armée restera un jeu de bac à sable où pourront s'exprimer nostalgie et fantasmes. Ce n'est qu'après avoir étudié les possibilités et modalités de cette coopération que nous pourrons débattre des effectifs, des armements et de l'obligation de servir tout comme de l'enveloppe budgétaire adéquate.

# Blanchiment: sommes-nous vraiment les meilleurs?

Le refus d'échanger des informations reste un obstacle à la lutte contre la criminalité

Lucien Erard - 13 November 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22050>

Beaucoup sont persuadés que la Suisse figure parmi les meilleurs dans la lutte contre le blanchiment. Il est vrai qu'en bloquant les fonds Marcos en 1986 et en moins de 24 heures, le Conseil fédéral a ouvert la voie à une politique innovante.

Elle a conduit à légiférer sur les avoirs de chefs d'Etat et de personnalités politiques réputées pour leur corruption, et à lutter ainsi efficacement contre le blanchiment de l'argent volé à leur pays en le leur confisquant. En ce domaine, les compliments sont mérités même si la restitution des fonds n'a pas toujours été aussi rapide qu'on aurait pu le souhaiter.

Mais, la lutte contre le blanchiment de l'argent du crime va aujourd'hui bien au-delà. La [loi fédérale sur le blanchiment d'argent](#) oblige les institutions financières à contrôler l'identité de leurs clients ainsi que l'origine et la destination de leurs fonds. Les fonds d'origine douteuse doivent être bloqués et communiqués sans délai à l'Office fédéral de la police. En 2011, 70% des communications avaient pour origine des articles de presse, des dénonciations de tiers et des informations d'autorités pénales. Le système est donc efficace dès l'instant où l'on dispose d'informations sur la personnalité du client et la nature de ses activités économiques.

Par contre, les chances de détecter l'argent de la drogue, du crime organisé, du terrorisme, du trafic d'armes, de la fraude fiscale, de la corruption, du trafic d'êtres humains, punis pénalement ([art. 305bis](#) et suivants du code pénal), sont quasi nulles, leurs auteurs étant généralement de parfaits inconnus. De plus, la définition du code pénal est beaucoup trop restrictive puisque seul le produit des crimes - et non celui des délits - peut donner lieu à blanchiment.

Difficile aussi de savoir, comme l'exige la loi, si l'argent qu'une personne dépose, transfère ou

retire a été ou non honnêtement gagné. Alors que là où le fisc a accès à la comptabilité des contribuables et les moyens de contrôler leurs comptes bancaires, l'argent d'origine douteuse est plus facile à détecter. Or, nous sommes un des rares pays où l'on peut détenir de l'argent sans que les autorités, généralement fiscales, en soient informées et puissent en contrôler l'origine.

Plus grave encore, le secret bancaire empêche les autorités suisses de répondre aux demandes d'informations financières des autorités de surveillance d'autres pays et d'en recevoir en échange, informations sans lesquelles elles sont dans l'impossibilité de juger du caractère, éventuellement criminel, de fonds en provenance de notre pays. Aujourd'hui, le Bureau suisse de communication est la seule des 137 cellules de renseignements financiers dans le monde à ne pas participer à l'échange d'informations financières qui permettent de détecter de telles opérations de blanchiment.

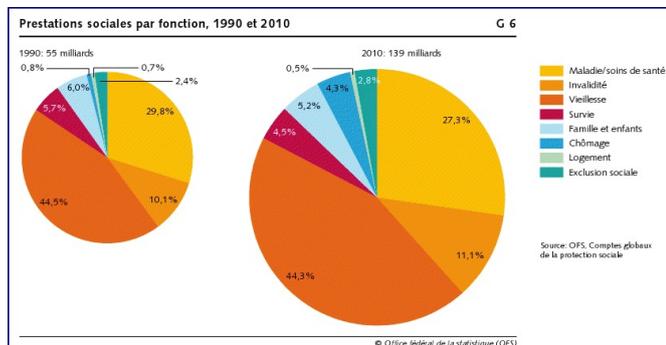
Un [projet de loi](#) a été soumis au Parlement le 27 juin dernier, autorisant l'échange d'informations financières entre bureaux d'information, à la condition qu'elles ne soient utilisées que pour lutter contre le blanchiment, donc à l'exclusion de toute utilisation fiscale. Il autorise également le Bureau suisse de communication à se procurer des informations supplémentaires auprès d'intermédiaires financiers.

Reste que cette révision ne couvre pas toutes les [nouvelles recommandations](#) du Groupe d'action financière ([Gafi](#)), et en particulier celle de considérer les infractions fiscales graves comme des infractions préalables au blanchiment d'argent. Il revient à un groupe de travail, dirigé cette fois par le département fédéral des finances, d'analyser quelles conséquences aura cette révision sur la législation suisse et de préparer, pour le printemps prochain, un projet de loi.

# Suisse sociale: dans la moyenne inférieure

Plongée dans les «Comptes globaux de la protection sociale»

Albert Tille - 13 November 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22002>



En Suisse, la croissance des dépenses sociales a légèrement dépassé celle de l'économie durant la dernière décennie. En 2010, ces dépenses représentaient 24% du produit intérieur brut (PIB). Mais il serait erroné d'assimiler leur progression à un renforcement de l'Etat social, avertit l'Office fédéral de la statistique qui publie les [comptes détaillés de la protection sociale](#).

Basés sur le modèle harmonisé Eurostat, les chiffres englobent la couverture de huit risques et besoins: la vieillesse, la maladie, l'invalidité, la survie, la famille, le logement, le chômage et l'exclusion sociale. La comparaison avec le reste de l'Europe classe la Suisse 16e sur 30. Son affectation de la richesse nationale (PIB) au social reste nettement inférieure à celle de tous les pays du Nord et de l'Ouest du continent, à l'exception du Luxembourg.

Cette mauvaise place occupée parmi les pays riches doit être relativisée. Le niveau des prestations sociales suisses en valeur absolue ne craint pas les comparaisons. En effet, le pourcentage servant à la classification européenne se calcule à partir du PIB par habitant qui est le plus élevé d'Europe, derrière celui du Luxembourg.

## L'Etat en retrait

Ce qui distingue la Suisse en comparaison européenne, c'est essentiellement le mode de financement de son système. Le secteur public,

par l'impôt et les taxes, ne couvre que 23% de la facture sociale. C'est près de trois fois moins qu'au Danemark ou près de la moitié de l'effort fourni par les contribuables allemands. Les principaux payeurs, 35% du total, sont les bénéficiaires de l'aide eux-mêmes sous la forme de cotisations sociales ou de primes d'assurance maladie. Troisième ressource, les cotisations des employeurs atteignent un peu plus de 30%. Le solde, quelque 11%, correspond au revenu des capitaux accumulés essentiellement dans le deuxième pilier de la retraite.

Le financement public est assuré à 45% par la Confédération via les diverses taxes et autres impôts fédéraux. La charge des cantons et communes est encore plus lourde, à 55%. Elle a tendance à augmenter encore.

Le canton de Vaud en fournit un exemple éloquent, comme le rapportait récemment le quotidien [24 Heures](#). En 2011, la facture sociale, en progression depuis plusieurs années, a représenté 27,4% des dépenses de l'Etat cantonal. La modification des lois fédérales sur l'asile, l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité a transféré des charges de la Confédération vers les cantons. Le vieillissement de la population augmente le nombre de personnes en difficulté. Le canton doit prendre en charge leur hébergement en EMS. Et comme la pratique du transfert des charges n'est pas une exclusivité de la Confédération, les communes passent, elles aussi, à la caisse.

## Bénéfices persistants

Autre enseignement, surprenant à première vue: les recettes de la protection sociale s'avèrent régulièrement supérieures aux dépenses. En 2010, l'excédent s'est élevé à 27,3 milliards de francs. C'est essentiellement dû au fonctionnement du deuxième pilier. Obligatoire depuis 1985 seulement, il compte davantage de

cotisants que de rentiers, donc plus de recettes que de dépenses. Il en résulte une accumulation, peut-être même insuffisante, des avoirs destinés aux versements différés des rentes futures toujours plus nombreuses.

L'origine des payeurs de la facture sociale, privés ou publics, illustre bien quelles sont la doctrine politique dominante et la répartition du pouvoir de décision en Suisse. Autre donnée de la statistique sociale, l'identité des bénéficiaires rend le tableau plus complexe.

### Les bénéficiaires et les oubliés

En 2010, la vieillesse et la maladie représentaient la majeure partie des prestations sociales, soit 71,6%, proportion inférieure aux 74,3% enregistrés en 1990 (voir le graphique). Ce fléchissement est dû essentiellement aux difficultés conjoncturelles qui ont fait plus que quintupler les dépenses liées au chômage et gonflé la facture de l'exclusion sociale. Les

dépenses de l'assurance-invalidité ont elles aussi augmenté, peut-être également en raison des contraintes économiques. Mais, elles sont maintenant en régression à la suite à la révision de la loi ([DP 1839](#)).

Les grands oubliés de la protection sociale demeurent les familles et les locataires. Les allocations familiales pèsent deux fois moins qu'en moyenne européenne. Elles représentaient 6% du gâteau social en 1990 et ont baissé de près d'un point en vingt ans. Les dépenses d'encouragement aux logements sociaux, pratiquement inexistantes et cinq fois inférieures aux moyennes européennes, sont elles aussi en régression.

Il faudra attendre quelques années pour que les comptes sociaux de l'OFS nous renseignent sur les effets globaux de la récente [amélioration](#) des allocations pour enfants. Quant aux efforts envisagés ou annoncés pour atténuer la pénurie de logements, gageons qu'ils resteront statistiquement imperceptibles.

## L'évolution des salaires en Suisse

Des écarts importants subsistent, mais la proportion des bas salaires diminue

---

Jean-Pierre Ghelfi - 13 November 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22037>

Il y a quelques jours, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié les [résultats détaillés](#) de l'enquête biennale sur la structure des salaires en 2010. La question des revenus des personnes salariées, qui concerne plus de 80% de la population active, est loin d'être secondaire ou anecdotique. Elle est pourtant passée complètement inaperçue.

La raison pourrait tenir au fait que l'OFS avait fourni il y a une

année, via un [communiqué de presse](#), quelques-uns des principaux résultats de cette enquête, insuffisants cependant pour engager une discussion un tant soit peu étayée sur le niveau des rémunérations, la distribution entre petits et hauts salaires, entre les niveaux de qualification, entre les sexes, entre les nationaux et les étrangers, entre les différentes régions du pays.

Il s'agit là d'un débat important touchant à l'évolution sociale

du pays, à la reconnaissance des activités des personnes, à l'évolution des inégalités. Disons-le d'emblée, nous n'avons rien observé qui pourrait nous faire penser que la situation se détériore. Au contraire, il nous a semblé déceler quelques signes d'amélioration.

### Un peu plus que le renchérissement

Commençons par relever une curiosité statistique. Dans le

communiqué de presse de novembre 2011, le salaire médian indiqué est de 5'979 francs. Cette année, dans la publication des résultats détaillés de l'enquête, ce même salaire médian est fixé à 6'210 francs. L'écart, de plus de 200 francs, est significatif. Il aurait pu - dû - justifier une explication, inexistante de la part de l'OFS (peut-être est-ce dû à l'extension de l'enquête à l'ensemble des personnels occupés par les cantons et les communes, et par les institutions parapubliques?).

Prenons donc comme point de référence le montant de 5'979 francs, qui est le salaire médian pour l'ensemble des branches du secteur privé et de la Confédération. En 1994, lors de la première enquête sur la structure des salaires, ce même salaire médian pour les mêmes groupes économiques s'établissait à 4'841 francs. En seize ans, il a augmenté de 19% pour une hausse de l'indice des prix, sur la même période, de 15%. Le pouvoir d'achat du salaire médian s'est ainsi légèrement amélioré, de 4% en 16 ans, soit de 0,25% par année.

Avant d'aller plus loin, précisons la différence entre salaire moyen et salaire médian. Le premier résulte de l'addition de tous les salaires recensés divisés par le nombre de personnes concernées. Le second est celui qui se situe au milieu de l'ensemble considéré, avec autant de salaires en dessous que de salaires en dessus. Le salaire médian est généralement retenu, de

préférence au salaire moyen, car les rémunérations élevées ont généralement tendance à tirer ce dernier vers le haut.

Le salaire médian défini par l'OFS correspond à l'ensemble des salaires bruts ramenés à une semaine de 40 heures. Ce salaire brut inclut, *prorata temporis*, tous les suppléments éventuels au titre des heures supplémentaires, du travail en équipe, de treizième mois, de gratifications, de bonus, etc.; les cotisations sociales ne sont pas déduites.

Ajoutons encore qu'il ne faut pas considérer comme équivalent le maintien du pouvoir d'achat sur la base d'un calcul portant sur le salaire brut - comme dans l'exemple précédent - avec l'évolution du salaire disponible d'un ménage, correspondant au revenu après paiement des cotisations sociales, de l'assurance-maladie et des impôts.

### **Inexplicable, donc discriminatoire**

Les évolutions globales, de 1994 à 2010, tant pour le secteur secondaire (de 4'892 francs à 6'048 francs soit +19%) que pour les services (de 4'800 francs à 5'929 francs soit +19%) sont d'un parallélisme tout à fait étonnant, qu'on ne pensait pas observer compte tenu de tous les changements technologiques, financiers, conjoncturels intervenus durant cette relativement longue période.

Le salaire médian des hommes

est passé de 5'221 francs à 6'397 francs (+18%) et celui des femmes de 3'983 francs à 5'221 francs (+24%). On observe une réduction - légère sur 16 ans - de cet écart. En affinant l'analyse, l'OFS fait remarquer que 61% de cet écart peut s'expliquer par des raisons objectives (qualification, formation, ancienneté), et qu'il reste une part de 39% (soit 460 francs) inexplicable qui doit être considérée comme discriminatoire.

Le salaire médian des Suisses (hommes et femmes) s'est élevé de 5'154 francs à 6'490 francs (+21%) et celui des étrangers de 4'282 francs à 5'608 francs (+24%). Ici aussi, l'écart s'est légèrement réduit.

L'évolution des salaires médians selon les grandes régions ne correspond pas nécessairement aux idées toutes faites (la période considérée dans ce cas porte sur les années 1996 à 2010, car la définition des régions était différente en 1994). Dans le canton de Zurich, le salaire médian (hommes et femmes, suisses et étrangers) évolue de 5'514 francs à 6'560 francs (+16%), dans le Mittelland (BE, FR, NE, SO, JU) de 4'867 francs à 6'073 francs (+20%) et dans la région lémanique (GE, VD, VS) de 4'934 francs à 6'422 francs (+23%). Les différences ont sensiblement diminué.

### **Moins de 4'000 francs**

En ce qui concerne la répartition des salaires, l'OFS change les règles du jeu. Ce ne sont plus les salaires bruts,

standardisés à 40 heures hebdomadaires, qui sont considérés, mais les salaires nets selon les taux effectifs d'occupation. Pour permettre néanmoins des comparaisons avec les indications fournies précédemment, nous avons retenu la situation des personnes travaillant à plein temps.

En 1994, 34,6% des personnes avaient des salaires nets inférieurs à 4'000 francs. La proportion était de 24,7% chez les hommes et de 61,2% chez les femmes. En 2010, 13,6% des personnes ont des salaires inférieurs à 4'000 francs, avec une proportion de 8,3% pour les hommes et de 26,4% pour les femmes. Une partie de la réduction du nombre de personnes ayant un salaire

inférieur à 4'000 francs provient de la compensation du renchérissement (12,3% entre 1996 et 2010), mais une autre est certainement la conséquence des campagnes lancées par les organisations syndicales pour lutter contre les bas salaires. Avec succès donc!

A l'autre bout de l'échelle des salaires, on comptait 1,9% des salariés gagnant plus de 12'000 francs nets en 1994. Seize ans plus tard, leur proportion a doublé (3,9%).

L'OFS fournit quelques informations complémentaires s'agissant des bas salaires en 2010. La Suisse compte 275'000 postes de travail rémunérés moins de 4'000

francs (exactement 3'986 francs correspondant aux deux tiers du salaire médian). Ces bas salaires sont concentrés dans les branches du commerce de détail, de la restauration, de l'hébergement et des services relatifs aux bâtiments. Les femmes occupent deux tiers de ces emplois. La proportion de postes à bas salaire est d'autant plus importante que l'entreprise est petite (22% dans les entreprises de moins de 5 personnes; 6% dans les entreprises de plus de 500 personnes). Les années de service et la formation ont une grande influence sur les postes à bas salaires. Dans les grandes régions, la proportion de postes à bas salaires varie entre 8% et 12%; elle atteint cependant 25% au Tessin.

## Index des liens

<http://www.domainepublic.ch/articles/21857>  
<http://www.antipodes.ch/existences-et-societe/200-pages-daccueil>  
[http://issuu.com/spg\\_/docs/immorama\\_31/29](http://issuu.com/spg_/docs/immorama_31/29)  
<http://www.domainepublic.ch/wiki/extensions/FCKeditor/fckeditor/editor/1964%20http://www.domainepublic.ch/articles/21334>  
[http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/09/18/suivant-gates-et-buffett-11-milliardaires-donnent-la-moitie-de-leur-fortune\\_1762088\\_3222.html](http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/09/18/suivant-gates-et-buffett-11-milliardaires-donnent-la-moitie-de-leur-fortune_1762088_3222.html)  
<http://www.atlantico.fr/decryptage/exil-fiscal-ceux-qui-partent-etranger-trahissent-france-michel-rousseau-jacques-sapir-pierre-kosciusko-morizet-540547.html>  
<http://www.telerama.fr/idees/ayn-rand-l-apotre-de-l-egoisme-qui-inspire-la-droite-americaine,88585.php>  
<http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/themen/defence/armeebericht/uebersicht.html>  
<http://www.nzz.ch/aktuell/schweiz/armee-soll-bis-zu-5-milliarden-ausgeben-duerfen-1.17768132>  
<http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/bases/sicherheit.html>  
<http://www.domainepublic.ch/articles/11312>  
<http://www.domainepublic.ch/articles/15581>  
[http://www.admin.ch/ch/f/rs/c955\\_0.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/c955_0.html)  
<http://www.ejpd.admin.ch/content/dam/data/kriminalitaet/geldwaescherei/jahresberichte/jb-mros-2011-f.pdf>  
[http://www.admin.ch/ch/f/rs/311\\_0/a305bis.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/311_0/a305bis.html)  
[http://www.fedpol.admin.ch/content/fedpol/fr/home/dokumentation/medieninformationen/2012/ref\\_2012-06-27.html](http://www.fedpol.admin.ch/content/fedpol/fr/home/dokumentation/medieninformationen/2012/ref_2012-06-27.html)  
<http://www.sif.admin.ch/dokumentation/00513/00772/index.html?lang=fr&msg-id=44173>  
<http://www.fatf-gafi.org/fr/pages/aproposdugafi/>  
[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/00/new/nip\\_detail.html?gnpID=2011-586](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/00/new/nip_detail.html?gnpID=2011-586)  
<http://www.24heures.ch/vaud-regions/social-coutera-bientot-davantage-formation/story/22751259>  
<http://www.domainepublic.ch/articles/10197>  
<http://www.bsv.admin.ch/themen/zulagen/00059/index.html?lang=fr>  
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4938>  
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.html?pressID=7641>